

Unissons

Bonjour !

Canard, feuille de chou, bulletin, gazette, appelons-le comme on voudra, nous vous proposons un lien interactif entre vous et nous.

Sensibilités

Quel que soit votre métier, votre statut, réinventons ensemble un autre avenir professionnel.

Cassons les codes !

Nos

Mensuellement,

Nous approfondirons un thème qui concerne votre quotidien professionnel,

Nous vous inviterons à réfléchir et concevoir votre vie dans l'entreprise,

Nous vous rappellerons vos acquis.

Activement

**Thème du mois :
Les salaires**

Union National des Syndicats Autonomes composé de femmes et d'hommes issus de tous les métiers de l'entreprise.

Première organisation syndicale du groupe Clemessy...grâce à vous.

Les salaires...

Ah ! Vaste sujet ! Causons-en !

On n'a beau marcher sur la tête, se rouler par terre, vous l'avez bien remarqué : notre direction est devenue allergique au principe de l'augmentation générale. Rien n'y fera... sauf si vous nous démontrez que nous serons 2000 demain à lui faire entendre raison.

Cette année, nous avons obtenu :

2,2 % de la masse salariale de Clemessy dédiés aux augmentations suivantes :

- 0,10 % dédiés aux commissions sectorielles (soit les non promus depuis 3 ans révolus)
- 2000 € dédiés à l'égalité professionnelle femmes/hommes

L'augmentation individuelle était quant à elle au minimum de 2,5 % du gain de base brut avec un talon de 60 €. Cette mesure permettait de toucher environ 60 % du personnel.

Les déplacements

: Indemnités kilométriques du petit déplacement : + 2 % soit 0,255 €
. Amplitude : + 2,5% Repas : 8,925 €

Grands déplacements : 86,60 € (ne peut être inférieur à cette somme)

Barème de gestion :

Kilomètres : + 1,5 %
Repas : 21,80 €

Hôtel hors région parisienne : 74,20€
Hôtel région parisienne : 103,50 €

Postes à prime : + 1,5 %
Transport sédentaires : + 2 %

Ticket restaurant : + 2 % (soit 8,10€/le ticket 60 % part employeur – 40 % part salarié) Participation employeur au restaurant d'entreprise : 2 €

Médaille du travail : 23 € par année

6 € de participation supplémentaire de l'employeur sur les cotisations concernant la mutuelle : cette mesure touche 100 % des salariés qu'ils aient pris une option ou pas.

Reconduction :

- 2h d'absences autorisées et rémunérées pour la rentrée scolaire
- Maintien du salaire pour le congé paternité



Nous pouvons sûrement améliorer ces revendications.

Comme nous ne prétendons pas avoir la « science infuse » et parce que surtout, nous sommes vos représentants, et bien il nous semble logique que vous participiez à l'élaboration des prochaines négociations.

Alors, quels autres sujets (toujours autour de la rémunération bien sûr) souhaitez vous que nous portions lors des prochaines négociations ?

Ne soyez pas timides ! Exprimez- vous auprès d'un collègue UNSA ou envoyez- nous votre proposition à l'adresse mail suivante : unsa.clemesy@gmail.com



Nous ne sommes pas là pour vous raconter des bobards. Nos revendications ont toujours été réalistes et réalisables.

Notre conception du syndicalisme c'est d'avoir les pieds sur terre, discuter avec vous, vous faire participer.

N'oubliez pas, l'entreprise c'est vous, c'est nous. Et comme il est toujours bon de terminer avec une note d'humour, nous vous livrons ce petit texte.... à méditer....

« Définition du salaire par P.A. de Bourgueil

Permet de justifier l'abandon de son temps libre par une personne consentante qui choisit d'adopter le statut social de collaborateur et de contribuer à l'épanouissement personnel d'un manager en même temps qu'à la profitabilité d'un actionnaire, tout en manifestant bruyamment son enthousiasme de travailler dans un environnement passionnant qui lui permet de relever des challenges toujours plus exaltants, sans que le montant de cette transaction financière soit nécessairement indexée sur le niveau d'exaltation des challenges en question, ni sur les responsabilités prises.

Le salaire est en général, mensuel. Il prend fin par épuisement des parties que caractérise le départ volontaire ou non, du collaborateur. Le salaire est la seule qualité intrinsèque qui distingue le collaborateur moderne de l'esclave passé »



Union National des Syndicats Autonomes composé de femmes et d'hommes issus de tous les métiers de l'entreprise.

Première organisation syndicale du groupe Clemessy...grâce à vous.